

PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL Conseil Régional

Le Mercredi 29 juin 2016 à 19h00

Présidence de Monsieur le Préfet Jean-Pierre DERIAZ

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée.
2. Contrôle des présences.
3. Assermentation des membres du conseil intercommunal et des suppléants.
4. Election du président du Conseil intercommunal.
5. Election du (de la) secrétaire du conseil intercommunal.

Présidence du président du conseil intercommunal :

1. Election du Vice-président du conseil intercommunal.
2. Election des scrutateurs du conseil intercommunal.
3. Election des scrutateurs-suppléants.
4. Election du (de la) secrétaire suppléant(e).
5. Election des membres du Comité de direction.
6. Election du Président du Comité de direction.
7. Elections diverses si nécessaire.

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président.
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
3. Communications diverses.

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.